



|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>Question A</b> | Nous avons remarqué que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada(CISR) indique la possibilité de mettre en application le transfert encodé de fichiers électroniques à une date ultérieure. La CISR envisagerait-elle une proposition soulignant la disponibilité d'un transfert électronique encodé déjà utilisé jusqu'au niveau Protégé B selon la définition de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)? |
| <b>Réponse A</b>  | La CISR n'est pas prête à envisager cette procédure à l'heure actuelle.  |

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Question B</b> | La CISR accepterait-elle que le soumissionnaire retenu fournisse le matériel d'enregistrement numérique compatible avec le transfert électronique encodé, éliminant les enregistrements sur cassette quatre pistes? |
| <b>Réponse B</b>  | La CISR n'est pas prête à envisager cette procédure à l'heure actuelle.   |

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Question C</b> | Nous observons que l'exigence a trait à la présence d'une déchiqueteuse, de type II, approuvée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), sur les lieux de l'entreprise. Quel est le but de cette exigence? |
| <b>Réponse C</b>  | Cette exigence vise à faire en sorte que toute information gouvernementale classifiée ou protégée qui doit être éliminée le soit conformément aux normes du gouvernement du Canada.                         |

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Question D</b> | <p>À la page 42 de 53, en ce qui a trait au délai d'exécution, il n'a pas été indiqué l'heure à laquelle l'entrepreneur recevra le support d'enregistrement.</p> <p>La CISR envisagerait-elle d'envoyer le support d'enregistrement par voie électronique au site Web sécurisé du soumissionnaire retenu, épargnant ainsi le coût des CD et des services de messagerie en provenance et à destination de la CISR?</p> |
| <b>Réponse D</b>  | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Chaque fois qu'un délai d'exécution d'une journée est imposé (ce qui est très, très rare), l'entrepreneur reçoit l'enregistrement avant midi.</li><li>2. La CISR n'est pas prête à envisager cette procédure à l'heure actuelle.</li></ol>   |



|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>Question E</b> | Pour les délais d'exécution d'une journée, la CISR envisagerait-elle d'envoyer l'enregistrement audionumérique à notre serveur IP sécurisé plutôt que d'avoir recours à des services de messagerie, garantissant ainsi une livraison avant 16 h conforme à la demande? |
| <b>Réponse E</b>  | La CISR n'est pas prête à envisager cette procédure à l'heure actuelle.  |

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>Question F</b> | Quel est, en moyenne, le nombre de pages visé par le délai d'exécution d'une journée et ce nombre peut-il dépasser 100 pages?  |
| <b>Réponse F</b>  | Les délais d'exécution d'une journée sont rares, et nous ne pouvons préciser de nombre moyen. Tout est possible, de sorte que nous ne pouvons écarter la possibilité d'un enregistrement de plus de 100 pages. |

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Question G</b> | Pour la transmission d'une transcription officielle au demandeur d'asile et au conseil, quel est le prix ferme par page qui est accordé à l'offrant?  |
| <b>Réponse G</b>  | Comme il est indiqué à la page 45, l'offrant sera payé selon un prix ferme de 0,30 \$ la page pour les copies des transcriptions demandées par le conseil et envoyées à la CISR. Les copies doivent provenir directement de l'imprimante de l'offrant. Les photocopies ne sont pas acceptées. |

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Question H</b> | Portée du travail - pour les transcriptions demandées, un original et deux copies doivent être fournis (les photocopies sont acceptées). La CISR permet-elle de facturer ces copies et à quel prix?   |
| <b>Réponse H</b>  | Tel qu'indiqué à la page 47 de la DOC, les tarifs fermes au mot tout compris doivent comprendre toutes les dépenses découlant de la prestation des services requis en vertu de la présente offre à commandes, notamment l'assurance de la qualité, le traitement de texte, les rapports, les photocopies, les services de messagerie, les coûts et le temps associés à la réception et à la livraison du travail décrit à l'Annexe « A », les ouvrages de référence, les frais de services de sécurité et d'accès réseau et Internet ainsi que le coût et le temps de certification, la formation, les ordinateurs, les logiciels, les mises à niveau technologiques, l'impression, les services téléphoniques et toute autre dépense connexe. Aucuns autres frais, coûts ou montants ne seront payés. Le tarif comprend l'original et deux copies de chaque transcription. |



|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Question I</b> | <p>Dans l'énoncé des travaux figurant à la page 40, l'exigence suivante est indiquée :</p> <p>« L'offrant doit posséder l'équipement de transcription lui permettant de transcrire à partir d'enregistrements quatre pistes et d'enregistrements audionumériques. »</p> <p>Pouvez-vous confirmer que cette exigence est impérative?</p> |
| <b>Réponse I</b>  | <p>L'offrant doit disposer de tout l'équipement nécessaire pour faire le travail.</p>   |

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Question J</b> | <p>Est-il indispensable que le travail pour ce contrat se fasse au Canada?</p>  |
| <b>Réponse J</b>  | <p>Oui. Marchés publics de l'ACI vise à « établir un cadre qui assurera à tous les fournisseurs canadiens un accès égal aux marchés publics, de manière à réduire les coûts d'achat et à favoriser l'établissement d'une économie vigoureuse, dans un contexte de transparence et d'efficience ».</p> |

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>Question K</b> | <p>Comme nos bureaux se trouvent à Toronto, comment la livraison dans un délai d'un jour des bandes audionumériques ou des CD peut-elle se faire? Quelle est, par ailleurs, la procédure à suivre pour le renvoi des transcriptions terminées?</p> |
| <b>Réponse K</b>  | <p>Chaque fois qu'un délai d'un jour est demandé (ce qui est très, très rare), l'entrepreneur reçoit le tout avant midi. Il incombe à l'offrant de gérer la demande en fonction des exigences.</p>   |

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Question L</b> | <p>Existe-t-il un mécanisme en ligne pour le transfert numérique des fichiers audionumériques? La demande d'offres à commandes mentionne brièvement que la possibilité d'un mécanisme de transfert électronique est à l'étude pour la transcription terminée.</p> |
| <b>Réponse L</b>  | <p>La CISR n'est pas prête à envisager cette procédure à l'heure actuelle.</p>  |